

La note de journal et le rapport de contact

Au travers du Réseau santé wallon, un prestataire de soins peut partager des données de santé d'un patient avec celui-ci et/ou avec d'autres prestataires de soins.

Mais connaissez-vous la différence entre la note de journal et le rapport de contact ?

- **La note de journal** est accessible à tous les prestataires de soins qui ont un lien thérapeutique avec un même patient. On peut la rapprocher du « cahier atoma » bien pratique qui reste chez le patient et auquel lui-même et tous ses soignants ont accès.

La note de journal contribue au suivi quotidien du patient via des messages courts et parfois informels.

- **Le rapport de contact** est « une lettre » mise à disposition sur le Réseau santé wallon et que tous les médecins qui soignent le même patient peuvent consulter. Le patient y accède également. Il peut s'agir, par exemple, du rapport qu'un médecin spécialiste établit à l'attention du généraliste après avoir vu le patient. Ou encore la synthèse que dresse le médecin généraliste au patient à la suite d'une téléconsultation qu'ils ont réalisée ensemble.

Le rapport de contact sera privilégié pour partager des rapports plus durables et formels, qui vont participer à la constitution du « dossier patient partagé ».